



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnel

Question écrite n° 49286

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur la mobilité des fonctionnaires. Ce sujet a fait l'objet d'un rapport public, « affectation et mobilité des fonctionnaires sur le territoire », de l'Inspection générale des finances. La mission a réalisé un diagnostic approfondi de l'état des lieux de la mobilité et recommande notamment, en fonction du choix d'un des scénarios développés ultérieurement, d'abandonner le système du « 1 pour 1 ». Il lui demande les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Depuis 2011, un dispositif spécifique destiné à faciliter les mobilités interministérielles au niveau intra-départemental est en place (dispositif dit « 1 pour 1 »). Réservé initialement aux agents affectés au sein des directions départementales interministérielles, ce dispositif a été étendu aux directions régionales des affaires culturelles et à leurs unités territoriales (juillet 2011) puis, à titre expérimental, aux personnels des préfectures de la région Bretagne (mars 2012). Il repose sur le principe d'une compensation, au niveau régional ou au niveau national, entre les entrées et les sorties croisées des différents programmes budgétaires sur lesquels sont rémunérés les agents souhaitant effectuer une mobilité interministérielle. En 2013, le dispositif a permis la réalisation de 72 mobilités locales - 38 mouvements de personnel du programme 217 (conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables) vers les programmes 215 (conduite et pilotage des politiques de l'agriculture) ou 206 (sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation), et 38 mouvements des programmes 215 ou 206 vers le programme 217. Les perspectives concernant l'avenir de ce dispositif font l'objet de discussions avec les ministères et avec les organisations syndicales dans le cadre de l'agenda social.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49286

Rubrique : Fonction publique de l'état

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2014](#), page 1230

Réponse publiée au JO le : [2 septembre 2014](#), page 7392